

INSCRIPTION SUAPS

Nous attirons votre attention sur le fait que l'inscription à un créneau de sport dans le cadre du SUAPS (UE libre ou loisir) **nécessite OBLIGATOIREMENT le paiement de vos droits d'inscription pour 2017/2018.**

Nous vous conseillons donc de payer vos droits d'inscription en ligne ou de prendre un rendez-vous pour finaliser votre inscription avant le 11 septembre (date d'ouverture du serveur pour le choix du sport et de l'horaire).

Nous vous rappelons que :

- Dans le cadre d'une UE libre, le SUAPS est gratuit
- Dans le cadre d'une pratique loisir, vous devez vous acquitter de la cotisation SUAPS de 10 € qui s'ajoutera à vos droits d'inscription (procédure à effectuer lors de votre inscription administrative en ligne)

Les cours débuteront le 18 septembre 2017.